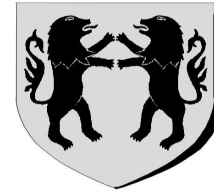




Le tambour Macot

Numéro 9 – juillet 2021

Edito



Chères Angeloises, chers Angeois,

C'est à nouveau un très grand plaisir de vous présenter le nouveau numéro du Tambour Macot, neuvième du nom. J'espère que vous aurez vous aussi un grand plaisir de découvrir cette nouvelle parution de notre bulletin municipal d'informations. C'est le deuxième de la présente mandature et je souhaite que nous puissions maintenir une fréquence de parution semestrielle.

Un très grand merci en tout cas à tous ceux qui ont activement participé à la rédaction et l'élaboration de ce Tambour Macot.

Depuis plus d'un an maintenant, nous vivons une épreuve sanitaire que nous n'aurions jamais pu imaginer tant elle fut longue, déprimante, coûteuse en vies humaines. Mais cette période fut aussi riche en solidarité, en soutien de toute sorte et je vous remercie vivement d'avoir su garder le cap pour surmonter cette crise. Car notre village s'en sort relativement bien, on peut le dire, sans problème majeur, même si ce ne fut pas simple pour nombre d'entre vous.

Aujourd'hui, tout change, des vaccins ont été proposés très rapidement et arrivent maintenant en grande quantité. Nous touchons du doigt la sortie de crise et la liberté de vivre presque comme avant, en visant une immunité collective à portée de main. Je ne peux que vous recommander de vous faire vacciner le plus tôt possible, si ce n'est déjà fait, pour profiter pleinement de cette embellie.

Néanmoins, il convient de rester vigilants et de ne pas baisser la garde : les gestes barrières restent toujours d'actualité. Profitez, revivez, mais n'oubliez pas de vous protéger, de prendre soin de vous et de vos proches.

Je vous souhaite un bel été plein de réjouissances

Le Maire, Michel Nardin

Dans ce numéro :

Compte administratif 2020 et budget primitif 2021	2 - 3
En quête de la Marianne idéale	4 - 5
Les infos de la commune	6 -7
Dans mon village, il y a ...	8 - 9
Page loisirs	10 - 11
Informations diverses	12

Compte administratif 2020 et budget primitif 2021

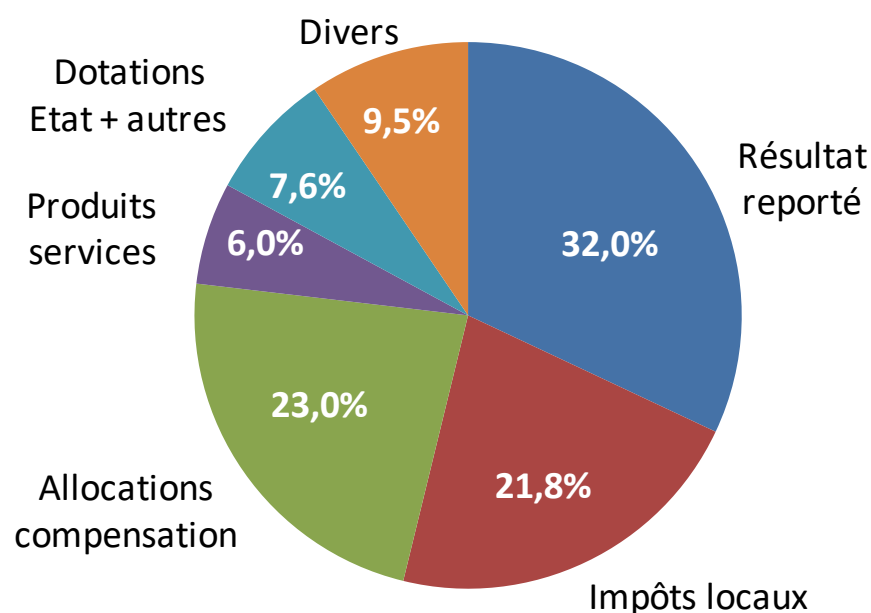
Les comptes de la commune, arrêtés à la fin de l'année 2020, font état d'excédents aussi bien en fonctionnement, 60 244 euros, qu'en investissements, 30 353 euros. Compte tenu des résultats 2019 qui présentaient un excédent en fonctionnement (29 103 €) mais un déficit notable en investissement (-29 337 €), le résultat agrégé de clôture de 2020 est ainsi fortement en excédent pour un montant de 90 363 €. Une très bonne année donc qui nous permet d'envisager l'avenir avec confiance, pour réaliser notamment un certain nombre de travaux. En effet, cet excédent nous a permis, dans le budget primitif 2021 (voir ci-dessous), d'effectuer un virement important du fonctionnement vers l'investissement, d'un montant de 65 750 €.

Ce budget primitif 2021 a été voté par le conseil municipal le 31 mars dernier. Il s'établit à l'équilibre comme suit :

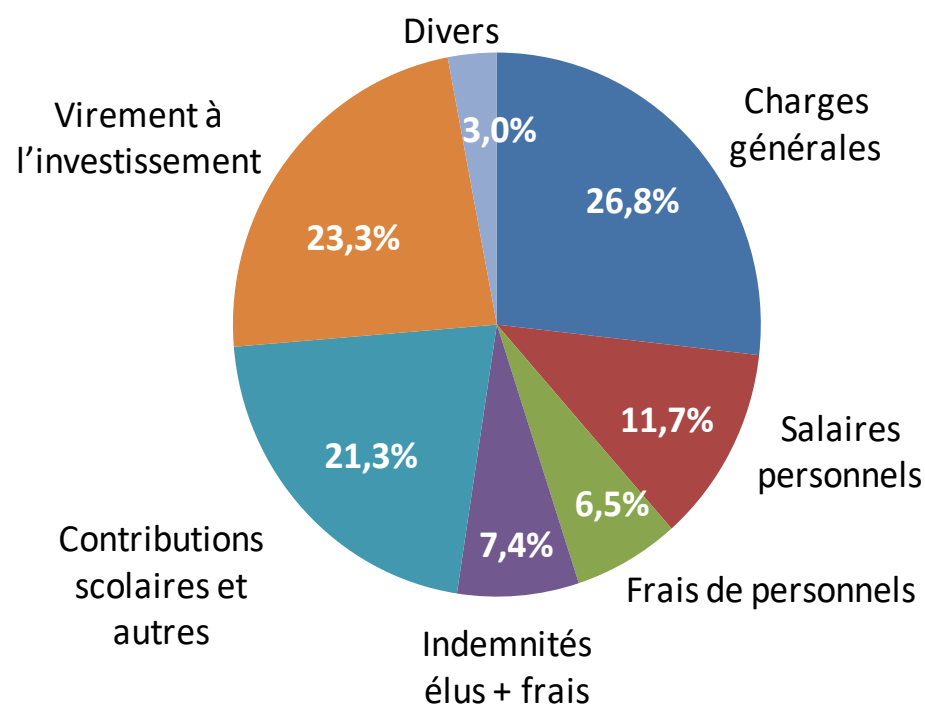
- en fonctionnement en dépenses et en recettes à 282 000 euros,
- en investissement en dépenses et en recettes à 128 000 euros

Pour ce qui est du fonctionnement, les schémas ci-dessous présentent succinctement les grands chapitres des recettes et des dépenses :

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



Vous pouvez constater que le résultat reporté de 2020 compte pour un tiers environ (32 %) des recettes de fonctionnement. Par voie de conséquence, le virement à l'investissement, noté plus haut, est important et représente près d'un quart (23,3 %) des dépenses de fonctionnement. De même, les dépenses pour les affaires scolaires sont elles aussi importantes, mais du même ordre que celles des années précédentes, car c'est un choix auquel nous tenons beaucoup.

Pour ce qui est des impôts locaux, les taux des différentes taxes restent inchangés en 2021, à savoir :

- Taxe d'habitation (pour les seules résidences secondaires) = 8,30 %. Le détail de la mise en œuvre de l'exonération de cette taxe d'habitation, décidée par le gouvernement, est présenté dans l'encart ci-dessous.
- Taxe sur le foncier bâti = 9,71 %
- Taxe sur le foncier non bâti = 30,23 %

Le montant total des impôts municipaux représente un peu plus d'un cinquième des recettes de fonctionnement soit 21,8 %. Enfin, un montant similaire (23 %) nous est versé sous forme d'allocations de compensation par Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA), pour couvrir ce que nous percevions de l'ancienne taxe professionnelle (avant que nous soyons regroupés en intercommunalité) et assurer certaines compétences que GBCA ne souhaite pas prendre en charge, notamment tout ce qui concerne la petite enfance et les services extra - et périscolaires.

Point sur la taxe d'habitation et sa compensation pour les communes

Vous êtes tous au courant que le gouvernement a décidé de supprimer la taxe d'habitation. Cette suppression s'effectue en plusieurs étapes. En 2020, 80% des français ne sont déjà plus assujettis à cette taxe d'habitation sur la résidence principale. Pour les 20% restants, la suppression se fera en trois temps. En 2021, chaque foyer concerné verra sa taxe d'habitation réduite de 30%, puis en 2022 cette réduction sera de 65%. Enfin en 2023, tous les foyers fiscaux seront exonérés. Une telle exonération a pour objectif de réduire les impôts des ménages et donc d'augmenter leur pouvoir d'achat. Cependant, cet impôt était une taxe locale qui abondait en particulier les finances des communes (seules les résidences secondaires restent assujetties à la taxe d'habitation communale). Pour compenser ce revenu communal, le gouvernement a décidé de transférer aux communes la part de la taxe sur le foncier bâti que percevaient les départements. Chaque contribuable paiera le même montant global de taxe sur le foncier bâti (dans la mesure où la commune n'a pas augmenté son taux, ce qui est le cas pour Angeot), mais c'est la commune qui dès cette année le percevra en totalité, pour compenser le manque à gagner de l'exonération de la taxe d'habitation. Ainsi, le taux d'imposition du foncier bâti à Angeot est actuellement de 9,71 % et celui du département du Territoire de Belfort était de 16,72 %. C'est donc un taux agrégé de 26,43 % qui s'appliquera à chaque foyer fiscal mais qui ne modifiera pas le montant total de l'impôt foncier bâti dont il doit s'acquitter.

Concernant les investissements, il a été décidé de réaliser les travaux suivants aux coûts hors taxes indiqués :

- ⇒ Réfections des portes et fenêtres de la Cure pour 32 438,30 €
- ⇒ Reprise toiture de la Cure pour 18 533,00 €
- ⇒ Création d'un terrain de pétanque pour 3 143,50 €
- ⇒ Installation d'une douche dans un appartement communal pour 3 025,85 €
- ⇒ Investissement en bois et forêts pour 5 279,80 €
- ⇒ Busage de fossés rue de l'école (fossés fermés) pour 8 584,00 €
- ⇒ Achat d'une remorque pour 1 275,00 €
- ⇒ Achat d'un ordinateur pour le secrétariat pour 1 423,94 €

Il convient d'ajouter à cette liste des restes à réaliser de l'année dernière, soit :

- ⇒ La réfection des portes intérieures de la mairie pour 1 590,00 €
- ⇒ La réalisation d'un Jardin du souvenir au cimetière pour 3 221,68 €

Enfin, d'autres busages de fossés rue de l'école pour un coût hors taxe total de 8 794,00 € sont aussi inscrits au programme 2021, mais le détail de ces opérations n'est pas encore définitivement déterminé.

Le coût total HT de tous ces travaux s'élève donc à 87 309,07 € (soit 102 389,60 € TTC). Cependant, nous avons déjà obtenu des subventions à hauteur de 52,8 % de ce coût global auprès de GBCA (23 414 € HT), de l'état (12 500 € HT) et du département du Territoire de Belfort (9 266 € HT). Pour mener à bien toutes ces réalisations, il nous faudra néanmoins emprunter une somme relativement modeste, de l'ordre de 30 000 €, pour être en parfaite sécurité financière.

A ce sujet d'ailleurs, l'endettement actuel de notre commune est très modéré, les remboursements d'emprunt ne représentant que 5,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

Certains des financements obtenus l'ont été dans le cadre du plan de relance local suite à la crise sanitaire qui impose que les travaux soient réalisés dans des délais impartis. C'est pourquoi nous espérons que la plupart des travaux et achats envisagés seront effectivement réalisés au cours de cette année.

En quête de la Marianne idéale !



Vous avez déjà eu l'occasion de le lire dans nos pages, ou même de l'observer lors d'un passage au secrétariat, de grandes améliorations ont été apportées aux locaux de la mairie.

Tout d'abord, la mise aux normes d'accessibilité, ayant entraîné le terrassement pour la création d'un accès de plain pied et d'une place de parking pour les personnes en situation de handicap.

Ensuite le perçage de nouvelles ouvertures côté nord du bâtiment.

Enfin, en intérieur, l'installation de plafonds pare-feu, la reprise des portes, le nouvel agencement du secrétariat et l'embellissement en peinture de la salle du Conseil.

C'est dans cette salle du Conseil que se déroulent aussi les cérémonies. Là où se vivent certains des plus beaux moments de vos vies !

Témoin silencieuse de ces instants de bonheur, la salle de cérémonie s'invite sur chacune des photographies qui immortalisent ces journées inoubliables.

Mariage, parrainage Républicain, pot après les commémorations militaires, font partis des moments conviviaux partagés entre ces murs.

A bien y regarder, parée dorénavant de couleurs crème et chocolat rappelant les anciens carreaux de mosaïque ciment du sol, cette salle nous est apparue dénudée. Une commission a été créée le 29 avril pour travailler sur l'aménagement de la salle de cérémonie. Cette commission proposera notamment des embellissements (drapeaux, photographies anciennes...) à installer pour en parfaire le décorum.

L'idée de retrouver en ce lieu un symbole Républicain fort a cheminé.



Allégorie de la République par excellence, la Marianne est présente dans de nombreuses institutions d'Etat, immortalisée dans d'innombrables œuvres au fil des siècles et présente jusque sur nos timbres faisant voyager notre courrier ainsi affranchi.

Angeot, faisait jusque là exception à la règle ! Figurez-vous que notre commune est une des rares municipalités du département ne possédant pas de représentation de Marianne dans ses locaux !



Missionnée par l'équipe municipale, la commission a donc pris contact avec plusieurs artistes dans un rayon d'une trentaine de kilomètres, pour vous proposer une pré-sélection de **5 œuvres** représentant notre égérie nationale.

Nous organiserons une grande consultation d'un mois, durant lequel vous pourrez vous rendre en mairie découvrir en photographie les 5 projets artistiques en compétition, et déterminer par vos votes la Marianne qui sera retenue pour parer somptueusement la salle de Cérémonie.



la Liberté guidant le peuple (Eugène Delacroix)

Angeloises, Anglois, choisissez votre Marianne préférée ! Votez !

**Du vendredi 13 août à 13h
jusqu'au mardi 14 septembre à 18h,
un bureau de vote sera installé dans le secrétariat de mairie.**

Vous pourrez vous rendre auprès de Virginie aux horaires habituels d'accueil du public (sauf fermeture exceptionnelle du mardi 17 août après-midi) et découvrir les 5 Mariannes sélectionnées puis prendre part au scrutin.

Certains de nos habitants n'ont jamais eu l'occasion de participer à un scrutin d'envergure. Non pas qu'ils soient abstentionnistes, mais tout simplement parce qu'ils n'ont pas encore atteint la majorité. Nous espérons que nombre d'entre eux vivront de grands moments festifs dans cette belle salle de cérémonie, sous le regard bienveillant de notre Marianne.

Ce choix revient donc tout autant aux enfants d'Angeot qu'aux adultes.

C'est pourquoi, les enfants de plus de 6 ans sont eux aussi invités à exprimer leur choix. Les enfants nés entre 2003 et 2015 recevront par courrier leur toute première carte électorale à présenter et faire tamponner auprès de Virginie le jour de leur vote.

Le dépouillement se tiendra dès la clôture des votes le mardi 14 septembre après 18h, et sera ouvert au public si les conditions sanitaires le permettent.

**Nous espérons que cette initiative suscitera l'engouement des habitants
et que le taux de participation battra tous les records !**

Un peu de culture générale...



C'est la Convention, en 1792, qui a décidé de représenter la République sous les traits d'une femme coiffée du bonnet phrygien, emblème de la Liberté.

La coutume d'installer un buste de Marianne dans les mairies remonte aux premières années de la Troisième République.

Mais en 1871, pour donner une image plus sage du nouveau régime, le président Adolphe Thiers a interdit la représentation du bonnet révolutionnaire, considéré comme un « emblème séditieux ».

C'est pourquoi les plus anciennes Mariannes de mairie sont simplement coiffées d'une couronne végétale composée d'épis de blé, de feuilles de chêne ou de rameaux d'olivier, parfois surmontée de l'étoile, symbole des Lumières. Le bonnet phrygien ne réapparaîtra qu'en 1879.

source : assemblee-nationale.fr



Les abeilles, notre avenir

Le Département s'est engagé en faveur de la préservation des abeilles en signant la charte « **Abeille, sentinelle de l'environnement** » portée par l'Union Nationale de l'Apiculture Française. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de végétaux favorables aux insectes pollinisateurs :



⇒ arbres et arbustes : saule Marsault, châtaignier, noisetier, lierre grimpant, pêcher, pommier, ...

⇒ vivaces : asters, bégonia, hellébore, lavande, origan, ...

⇒ annuelles, bisannuelles, bulbes : rose trémière, bourrache, cosmos mufler, pavot, tournesol, prairie fleurie, ...

Les abeilles et les bourdons sont les champions des insectes pollinisateurs. Ils ont besoin de « gîtes » tels que les ruches et les hôtels à insectes, mais aussi d'habitats naturels (vieux arbres, murets, sable).

80% des abeilles « sauvages » nichent dans les galeries souterraines et les abeilles « maçonnées » ont besoin de sable et d'argiles pour fabriquer leur habitat. Pour assurer leur survie, il leur faut également des couverts. Nourriture proche, variée et abondante au moins 8 mois par an.

Les abeilles d'une même ruche ont besoin de butiner plus de 8 millions de fleurs par an autour de leur ruche et doivent pouvoir s'abreuver (mare, fontaines, zone humide). Depuis 25 ans la quantité d'insectes pollinisateurs diminue. La moitié des abeilles sauvages a disparu en 100 ans et le nombre de colonies d'abeilles domestiques chute de 30% par an dans toute la France.

Sauvegardons l'abeille et les insectes pollinisateurs.

Préservons leur milieu naturel et évitons au maximum les traitements chimiques de synthèse.

Privilégions les plantes mellifères riches en nectar et pollen tout au long de l'année dans notre commune !



Le fleurissement de notre commune

Au cours de l'automne dernier, plusieurs volontaires ont planté des bulbes à différents endroits dans la commune. Certains nous ont déjà ravies ce printemps, d'autres ont besoin d'un peu plus de temps pour s'épanouir.

Ce 14 mai, une équipe a mis en jardinière les géraniums qui agrémenteront notre mairie. Quelques plantes estivales achetées traditionnellement à l'AGARPIF afin de soutenir l'association pour nos écoliers, ont été dispersées dans le village. Comme évoqué lors de la dernière réunion, nous faisons le choix de privilégier les plantes vivaces, et donc un refleurissement étalé sur plusieurs saisons. Certains plants ayant déjà été mis en terre ce printemps.

Le massif situé face à la rue de la Noue a été réaménagé avec l'aide de Pascal, l'employé communal.

Un grand MERCI à toutes les personnes qui ont participé en octobre et en mai dernier à toutes ces tâches !

Souvenons-nous



Malgré le confinement, le village se souvient de ses morts pour la France.

En respectant le protocole sanitaire et avec un public restreint, la première adjointe et le maire ont déposé une gerbe en hommage aux défunts morts pour la France lors du 8 mai 2021.



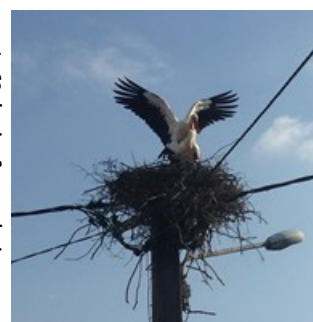
Les cigognes sont parmi nous !



De mémoire d'Angelois, on n'avait pas vu de cigognes s'installer dans le village depuis très longtemps.

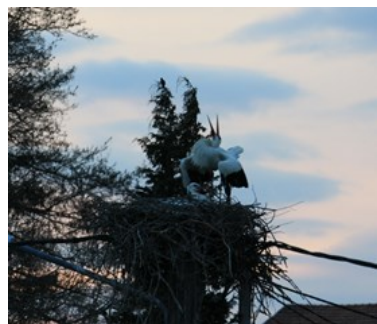
Or depuis le mois de mars, un couple niche sur un poteau électrique au coin des rues Principale et de la Noue. Dans les premiers temps elles ont fait des allers-retours dans les environs entassant tout un tas de branches mortes de différentes tailles. Il n'était pas rare de les voir traverser tranquillement la rue Principale pour s'approvisionner en bois au grand dam des automobilistes !

Un premier nid avait été démarré rue de l'école à Angeot mais s'était effondré. Celui-ci d'une cinquantaine de centimètres de diamètre est posé au sommet du poteau et s'appuie sur cinq câbles.



En avril, de nombreux couples de cigognes blanches ont élu domicile dans les environs pour nicher et nos cigognes angeoloises ont eu à défendre leur nid avec vigueur contre une autre cigogne qui voulait en disposer, donnant des coups de bec et essayant d'en faire tomber l'intruse.

Ce gros nid en abritait un ou deux petits car régulièrement des couples de mésanges et bouvreuils rentraient et sortaient de l'amas de branches.



Contrairement aux autres oiseaux, elles ne chantent ni sifflent mais craquètent claquant du bec à grande vitesse, renversant parfois leur cou notamment lorsqu'elles se sentent en danger.

Régulièrement elles nettoient leur domaine jetant par-dessus bord mousses souillées, branchages, et pelotes de réjection, constituées de poils et carapaces de petits coléoptères qu'elles mangent mais ne peuvent digérer.



La couvaison a commencé mi-avril et mi-mai, la présence d'une coquille d'œuf vide, d'environ 7cm, à terre sous le nid permettait de penser qu'au moins un cigogneau était né, mais impossible de l'apercevoir !

Les deux semaines suivantes, une cigogne restait en permanence au nid à couvrir, l'autre continuant d'aller chercher dans les prairies alentour de quoi se nourrir et rapportant au nid mousses et brindilles



Quel spectacle magnifique de les voir prendre leur envol ou atterrir majestueusement dans le nid !

Malheureusement, fin mai, après avoir affronté avec bravoure plusieurs semaines froides et pluvieuses, l'une des deux a été blessée et a boité pendant plusieurs jours.

Il n'y a plus ni œuf, ni petit dans le nid comme on peut le constater sur cette photo prise par un drone. Peut-être le résultat de l'attaque d'un milan...

Les cigognes n'ayant qu'une portée par an, il faudra attendre l'année prochaine pour d'éventuelles naissances !



En attendant, elles nichent toujours là, partant souvent durant plusieurs heures d'affilée se nourrir dans les champs au voisinage puis revenant au bercail nettoyer leur plumage et se reposer pour le plus grand bonheur des habitants du quartier, mais aussi des curieux, promeneurs et nombreux photographes !



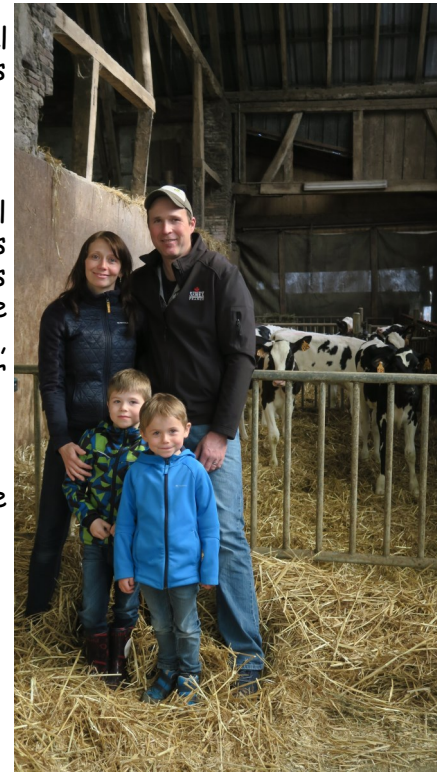
Dans mon village, il y a

la famille MICHEL

« *Quand le temps va, tout va* » C'est le crédo d'Urs Michel l'un des deux éleveurs de vaches d'Angeot qui a racheté la ferme des Hassenboehler en 2009.

Locataires en fin de contrat d'une ferme en Suisse, les Michel ont cherché à en acheter une, mais, dans leur pays, elles étaient hors de prix. Après un petit tour de France, Urs, sa femme Denise et ses parents se sont installés rue du Moulin à Angeot. Depuis, leur famille s'est agrandie de deux petits garçons Lucas (6 ans) et Léon (5 ans), dont le plus grand bonheur est d'accompagner leur père ou leur grand-père sur le tracteur.

Ils élèvent cent vingt vaches Holstein, de bonnes laitières, et presque autant de veaux et génisses.



De 4h30 du matin à 19h30 le soir, tous les jours de la semaine, ils s'activent entre étables et champs. Traite et nourrissage des animaux, nettoyage des parcs et entretien des bâtiments, culture de maïs pour les animaux et de blé pour la vente, nombreux vêlages au printemps, les journées sont longues et fatigantes. Mais enfant et petits-enfants d'éleveurs, ils ont le métier dans la peau et ne s'imagineraient pas vivre autrement.

Chacune de leurs vaches ont un nom et dans la famille chacun a sa préférée : les enfants adorent nourrir la Rousse et Denise, c'est La Léonie qu'elle apprécie le plus car elle est docile, arrivant toujours la première à la traite et se laissant facilement caresser. À la ferme, Denise s'occupe principalement des veaux.

Maintenant que ses enfants sont plus grands et vont à l'école elle peut davantage aider son mari. En fin d'après-midi, tous les six sont très occupés et il n'est pas rare de voir Lucas et Léon manoeuvrer leurs petits tracteurs comme des chefs, accompagner leur mère nourrir les jeunes animaux ou jardiner avec leur grand-mère.





Ils vendent leur lait (certifié sans OGM) à une fromagerie de Langres. Ce sont environ six mille litres de lait bien crémeux qui sont transportés tous les deux jours par un camion de ramassage Meiland.

Entre la vente du lait, des veaux et du blé et l'achat de compléments alimentaires pour les animaux ils arrivent à vivre correctement.

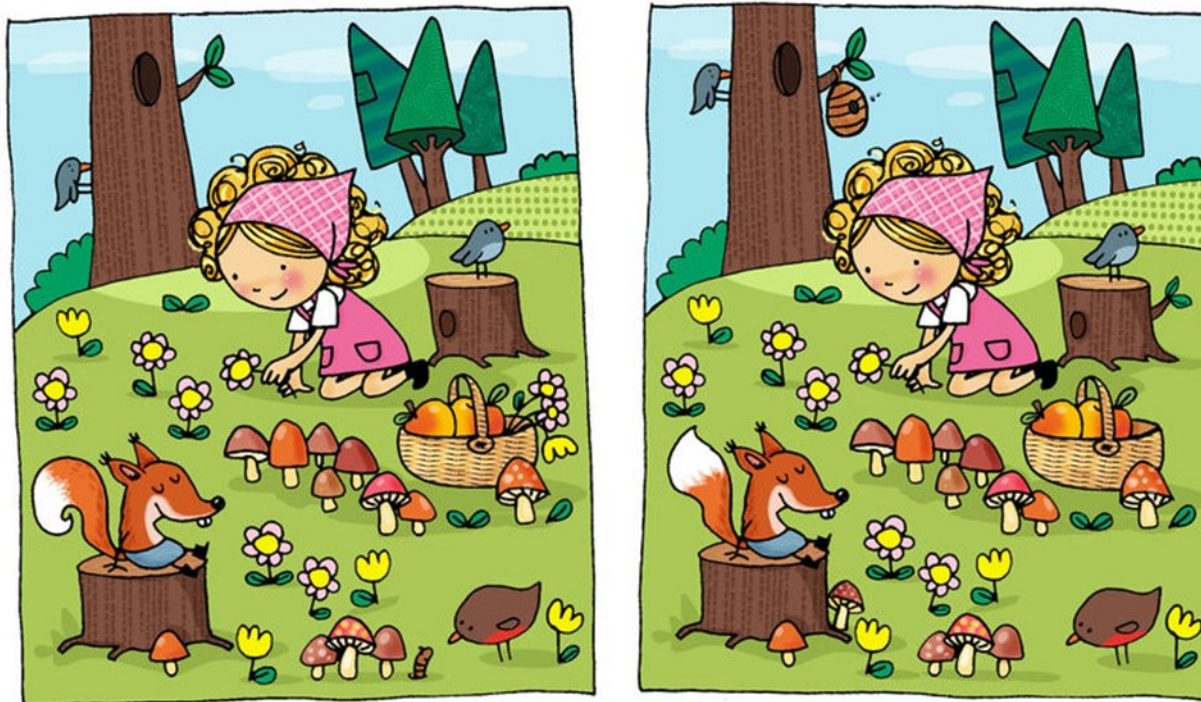
Impensable d'imaginer retourner vivre en Suisse pour eux ! Dès le départ il se sont sentis bien accueillis dans le village mais leur début en France a été difficile. Outre la barrière de la langue, ils ont dû s'adapter à un autre mode de vie. S'ils apprécient énormément l'attitude des français n'hésitant pas à partager un moment de convivialité, ils ont du mal à se faire à leur manque de ponctualité !



S'il vous manque un litre de lait pour faire votre gâteau, n'hésitez pas à aller les trouver. Ils vous serviront avec le sourire et pour peu que vous leur posiez des questions, ils seront ravis d'y répondre et de vous parler avec passion de leurs animaux et de leur métier !

Amusons-nous un peu...

A vous de trouver les 7 différences entre ces 2 images !



Allez-vous trouver tous les mots mêlés ?
Ils sont dans tous les sens ! Bonne chance..

E	I	S	O	X	X	V	N	S	N	U	U	Q	K	R	X	L	O	M	J
E	T	T	E	N	U	L	A	O	G	X	Y	G	M	S	Q	Q	R	B	F
Q	U	S	H	W	E	N	L	P	A	U	R	A	F	Z	Y	B	F	D	L
J	E	W	W	E	D	L	X	U	M	R	O	B	N	L	G	W	K	B	I
W	X	G	D	A	A	C	W	C	P	B	F	D	E	G	U	Q	L	V	I
L	Y	A	L	B	C	U	Z	A	N	W	J	M	U	D	D	P	A	X	M
V	O	E	S	E	S	I	L	A	V	G	R	V	A	C	A	N	C	E	S
R	S	M	X	T	T	E	G	A	L	P	I	P	F	G	Z	T	F	T	D
R	O	N	B	O	C	R	M	E	S	O	L	A	I	R	E	U	V	H	L
H	V	C	H	A	P	E	A	U	Q	Y	M	N	T	S	E	F	Q	U	A
A	R	M	L	I	E	L	O	S	K	O	B	E	E	H	C	D	K	F	N
P	N	A	G	B	A	I	G	N	A	D	E	D	L	R	B	I	T	R	T
Z	A	C	W	D	P	T	V	D	W	C	A	W	L	U	W	S	N	E	F
G	Q	R	W	F	K	D	Q	V	M	N	L	O	I	E	M	E	O	E	B
R	C	D	A	L	U	E	P	I	O	J	R	B	U	L	C	L	O	T	T
Q	G	C	T	S	G	V	I	M	Z	R	E	L	J	A	F	B	H	W	K
G	U	O	L	G	O	X	I	F	M	A	V	M	Z	H	B	A	N	J	S
T	T	N	F	J	R	L	V	F	G	Z	Y	F	K	C	Z	S	K	M	L
Y	Y	G	N	F	G	L	L	R	A	U	A	V	P	A	L	M	I	E	R
W	G	L	W	J	O	A	B	Z	Y	I	Y	M	I	H	A	E	G	X	T

été
vacances
plage
soleil
sandales
parasol
palmier
velo
congé
sable
juillet
valise
chapeau
piscine
baignade
août
crème solair
limonade
lunette
chaleur
ballon

Contes et légendes de nos contrées ...



Connaissez-vous la Vouivre ?

C'est peut-être la plus célèbre des légendes de Franche-Comté : serpent ailé, elle traverse la nuit comme un trait de feu et porte au front une escarboucle qu'elle dépose sur la rive quand elle va boire ou se baigner ; celui qui pourrait alors s'emparer du joyau serait à jamais riche et heureux...

« La Vouivre porte sur ses cheveux un diadème orné d'un gros rubis, si pur que tout l'or du monde suffirait à peine à en payer le prix. Ce trésor, la Vouivre ne s'en sépare jamais que pendant le temps de ses ablutions. Avant d'entrer dans l'eau, elle ôte son diadème et l'abandonne avec sa robe sur le rivage. C'est l'instant que choisissent les audacieux pour tenter de s'emparer du joyau, mais l'entreprise est presque sûrement vouée à l'échec. A peine le ravisseur a-t-il pris la fuite que des milliers de serpents, surgis de toutes parts, se mettent à ses trousses et la seule chance qu'il ait alors de sauver sa peau est de se défaire du rubis en jetant loin de lui le diadème de la Vouivre ».

Extrait de **La Vouivre**, célèbre roman de Marcel AYMÉ, auteur de Franche-Comté.

La recette de tante Marguerite

Pour 4 personnes

3 brins de ciboulette

Noix de muscade

1/2 saucisse de Morteau

1/2 mont d'or

salade verte

Poivre

Sel

1 œuf

7,5 cl de crème

fraîche épaisse

25 g de farine

30g de comté râpé

500g de pommes de terre

20g beurre fondu

Hamburger franc-comtois aux gaufres de pommes de terre , saucisse de Morteau et Mont d'or

Faire cuire la saucisse de Morteau pendant 30 à 40 minutes dans l'eau bouillante sans la percer. Au bout de ce temps retirer du feu et percer la saucisse avec la pointe d'un couteau.

Eplucher et laver les pommes de terre. Les râper avec une grille fine puis les presser dans ses mains pour enlever un maximum d'eau.

Dans un saladier , battre les œufs en omelette, ajouter la crème fraîche, le sel, le poivre, la noix de muscade la ciboulette finement ciselée. Tamiser la farine et mélanger au fouet pour avoir un mélange homogène.

Ajouter les pommes de terre râpées et mélanger.

Faire fondre le beurre et l'ajouter aux pommes de terre et remuer de nouveau.

Ajouter le comté râpé. Et bien mélanger avec une cuillère en bois.

Faire chauffer le gaufrier, quand il est à température, verser une grosse louche de préparation sur chaque grille, étaler un peu puis refermer le gaufrier .

Laisser cuire 7-8 minutes.

Découper les gaufres avec un emporte pièce rond de 6.5cm de diamètre. (6 disques dans un ensemble de 2 gaufres). Vérifier la cuisson de temps en temps, les gaufres doivent être bien dorées et croustillantes

Laver la salade et essuyer les feuilles avec du papier absorbant. Couper les feuilles en fines lanières.

Retirer la saucisse de l'eau de cuisson. Retirer la peau et couper de fines tranches.

Montage :

Prendre un disque de gaufres de pommes de terre : déposer un peu de salade verte dessus, ajouter une petite tranche de mont d'or, puis une fine rondelle de saucisse de Morteau. Remettre une petite tranche de mont d'or. Parsemer de salade verte. Terminer par un disque de gaufre de pommes de terre.

Piquer avec un pic en bambou . Déguster aussitôt. Bon appétit ! :-)



Un dernier jeu !

Trouvez le N° et la rue dans laquelle cette photo a été prise !

Réponse dans le prochain numéro du Tambour Macot !

Solution du dernier Tambour Macot : cette photo a été prise sur la porte de la Mairie, côté ancienne école, l'entrée côté locataire. Aviez-vous trouvé la réponse ?



MAIRIE D'ANGEOT



D'argent à deux lions affrontés de sable

BULLETIN D'INFORMATIONS
MUNICIPAL

MAIRIE D'ANGEOT
2 Rue de l'École
90150 ANGEOT

Téléphone/Télécopie :
03 84 23 84 87

Messagerie :
mairie.angeot@wanadoo.fr

Site internet :
<http://www.mairie-angeot.fr>

Horaires du secrétariat
de Virginie :

Mardi :
8h15- 12h00
13h30 - 18h00
Vendredi :
13h00 - 16h30

Permanence des élus :

Mardi de 18h à 19h

Horaires d'utilisation des engins
bruyants:

jours ouvrables : 8H30 - 12H00 et
14H30 - 19H30

samedis : 9H00 - 12H00 et 14H00 -
19H00

dimanches et jours fériés : 10H00 -
12H00

Rédaction du journal :

*Si vous avez des idées ou des sujets
à faire partager dans ce journal,
veuillez vous adresser à l'accueil de
la mairie de Angeot. Virginie vous
donnera les coordonnées des per-
sonnes concernées.*

Réalisation du Tambour Macot 9 :

Pauline DONNA FESSLER

Anne DUPUIS

Laurence FRANCHEQUIN

Thierry LOUVET

Michel NARDIN

Céline OPPENDINGER

Infos de dernière minute !

- **Carte avantages jeunes (CAJ)** : l'opération pour la prochaine rentrée a été validée ! Si vous êtes intéressés de l'avoir pour vos enfants de 3 à 21 ans habitant la commune, merci de vous inscrire auprès de Virginie à l'accueil de la mairie. Bien entendu, elle est de nouveau gratuite !
- Petit RAPPEL : si vous souhaitez recevoir par mail des informations de la commune rapidement (alerte météo, dernières nouvelles de la Préfecture, ...), n'hésitez pas à donner votre adresse mail et /ou votre numéro de téléphone portable auprès de Virginie à la mairie : vous ferez parti de sa liste de diffusion. Déjà 90 foyers de la commune adhèrent à ce service !
- Cette année, 4 jeunes du village ont été recrutés pour travailler dans la commune cet été et réaliser des travaux d'entretien avec Pascal. Vous en saurez plus dans le prochain Tambour Macot ! ;-)
- L'accueil de la mairie sera fermé du 26 juillet au 11 août inclus, ainsi que le 17 août après-midi
- Sandrine BRINGARD, notre sculptrice céramiste du village inaugure son atelier les 10 / 11 juillet. N'hésitez pas à lui rendre visite !



- Nous recherchons d'anciennes photos du village, que nous pourrions numériser et reproduire en grand format, pour orner fièrement les murs de la mairie. Si en vous replongeant dans les albums de famille vous (re)découvrez des clichés du début du siècle dernier sur lesquels la mairie, l'église ou des maisons du village sont identifiables, nous serions ravis d'en faire des copies.

Merci de vous manifester en mairie auprès de Virginie pour nous confier vos clichés !

ETAT CIVIL 2021

NAISSANCES

PELIZZONI Timéo né le 28 janvier 2021

RITCHEN Solène née le 28 janvier 2021

MARIAGES

Stéphanie WIOLAND et Christophe VARRAULT mariés le 13 mars 2021

Mélanie ANDREUX et Sylvain CORTINOVIS mariés le 12 juin 2021

PACS

Nelly BARTHOLOME et Maurice ELTGEN pacsés le 12 février 2021